



Rapporteur : Mme ROUSSET

50159

Commission n°1

18 - Environnement

Situation du Département en matière de développement durable - rapport annuel 2024

Le 30 janvier 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PERRIN (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h57

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 110-1 ;

Exposé :

Le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et les tensions sur les ressources naturelles posent, pour l'Ille-et-Vilaine, des défis majeurs en matière d'adaptation et d'évolution des modes de vie et de développement.

Les voies vers un horizon décarboné, viable et désirable pour les générations futures se dessinent via une multitude d'initiatives locales qui se développent dans tous les territoires. Le Département d'Ille-et-Vilaine y prend part sous le double prisme des solidarités territoriales (outiller et investir dans les projets de transition) et des solidarités sociales (viser une transition juste).

Dans ce contexte, confronté à une situation d'extrêmes difficultés financières, le Département entend maintenir le cap d'une politique de transitions qui associe 5 enjeux de transformation : la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, la promotion d'une alimentation saine et accessible au plus grand nombre et d'une agriculture durable, la préservation de la ressource foncière des sols naturels et agricoles, et la résilience du territoire face aux crises sociales et environnementales.

I. LES OBJECTIFS NATIONAUX ET LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Les engagements de la collectivité, actés ou à construire, s'inscrivent dans de grands objectifs nationaux :

- enjeu climat et carbone : l'objectif, aligné sur la stratégie nationale bas carbone, est de réduire de 25 % (par rapport à 2021) les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2028 et 50 % d'ici 2035 (conformément au plan de transition bas carbone adopté le 30 juin 2023). Le respect de l'obligation du décret « tertiaire » de réduire de 40 % les consommations d'énergie des bâtiments en 2030, est également une obligation constitutive de la stratégie nationale bas carbone. Il s'agit de diminuer les consommations d'énergie et la dépendance aux énergies fossiles pour limiter le dérèglement climatique et alléger la facture énergétique du Département afin de préserver ses capacités d'action ;

- enjeu biodiversité : le plan d'action pluriannuel adopté dans le cadre de la création du budget annexe lors de l'Assemblée plénière du 24 septembre 2020 intègre l'objectif de doublement du rythme d'acquisition des espaces naturels (de 40 hectares par an à 80 hectares par an). Son actualisation à venir s'inscrira en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de la biodiversité 2022 - 2030 (et en particulier, la stratégie nationale des aires protégées) dans le cadre d'un mode de concertation renouvelé avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs locaux et habitants, représentants de la profession agricole, associations...)

- enjeu eau : atteindre 33 % des masses d'eau en bon état en 2027 pour répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau ;

- enjeu foncier : préserver les sols naturels agricoles et forestiers, dans le contexte breillien de la déclinaison de l'objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols en 2050 (zéro artificialisation nette). La collectivité prépare une stratégie et le cadre opérationnel attaché à cet enjeu ;
- le plan alimentaire départemental, sur le modèle des projets alimentaires territoriaux, dans une logique de préservation de la santé alimentaire et de l'environnement, est cohérent avec les objectifs de la loi Egalim et retient l'objectif de 50 % de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires des collèges ;
- la réduction des vulnérabilités sociales et environnementales, dans une perspective de résilience et d'adaptation au changement climatique, en articulation avec le récent plan national d'adaptation au changement climatique.

Les décisions de l'Assemblée départementale (novembre 2023-2024)

L' Agenda 2030 est le cadre mondial du développement durable ; il est décliné selon 17 objectifs de développement durable (les ODD) pour couvrir l'intégralité des enjeux de développement. Les décisions de l'assemblée sont rapprochées ci-dessous des ODD auxquels elles contribuent en priorité.

	<p><u>Eliminer l'extrême pauvreté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Contrat local des solidarités (avril 2024)
	<p><u>... Promouvoir l'agriculture durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Adhésion du Département à la centrale d'achat régionale Breizh Achats (avril 2024)
	<p><u>Une énergie propre et accessible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Augmentation du capital de la société d'économie mixte locale Energ'iv (avril 2024)
	<p><u>Bâtir des infrastructures de transport durables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Contractualisation du pacte des mobilités locales (novembre 2023)
	<p><u>Réduire les inégalités - Autonomisation et intégration sociale, économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Schéma départemental en faveur de l'autonomie et de l'inclusion (novembre 2023) . Adoption d'un nouveau dispositif de soutien aux projets des communes (février 2024) . Evaluation du devenir des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (juin 2024) . Nouveau schéma de l'action sociale de proximité 2024-2028 (février 2024)
	<p><u>Des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Accès à un logement décent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre 2024-2029 (novembre 2023) . Démocratie participative, évaluation du budget participatif (février 2024)
	<p><u>Préserver ... les écosystèmes continentaux..., gérer durablement les forêts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Création d'une réserve biologique intégrale sur l'espace naturel sensible de la forêt de la Corbière (septembre 2024).

Les décisions de l'Assemblée sont détaillées en page 9 de l'annexe jointe.

II. PLANIFIER ET ORGANISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La déclinaison de ces objectifs tant nationaux que départementaux doit s'opérer à la fois dans le fonctionnement et l'organisation de la collectivité, ainsi que dans chacune des politiques publiques qu'elle conduit sur le territoire, dans une logique de transversalité et d'interdépendance des domaines d'action.

A- La gouvernance

Des comités de coordination regroupant les élus concernés et les services ont été constitués en 2023 et 2024, permettant ainsi de couvrir toutes les thématiques. Ces comités sont transversaux assurant la valorisation de la contribution de plusieurs politiques sectorielles à chaque thématique. Une dizaine de réunions de travail ont été conduites en 2024.

B- Les feuilles de route thématiques

Pour chaque enjeu, la réflexion sur les objectifs de la collectivité nécessite d'être inscrite dans une feuille de route validée en Assemblée, pour définir les priorités, identifier le cadre opérationnel, et préfigurer le programme d'action à mettre en œuvre. Certaines feuilles de route seront concernées par des étapes d'actualisation, mais d'autres plus récentes relatives à la préservation des sols et à la prévention des vulnérabilités sociales et environnementales devront être formalisées en 2025 :

CARBONE	<p>Plan de transition bas carbone (2023)</p> <p>Perspectives : Elargissement du déploiement du budget carbone de la collectivité ; Bilan 2024 des émissions de gaz à effet de serre à réaliser fin 2025</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation brute d'énergie proche de 24% de 2021 à 2023 - Plus de 1000 agents se rendent au travail en transport en commun, en covoiturage ou en vélo
BIODIVERSITE & EAU	<p>Feuille de route biodiversité (2020) et Feuille de route Eau (2023)</p> <p>Perspectives : Actualisation de la feuille de route biodiversité et paysages sur les volets de la stratégie foncière et des continuités écologiques ;</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sites labellisés ENS représentent 442 ha en 2023 - Plus de 60% des marchés ordinaires et accords-cadres comportent une disposition environnementale,
FONCIER	<p>Perspective : Projet de délibération de l'Assemblée départementale au 1^{er} semestre 2025, dont les orientations provisoires se dessinent en 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'empreinte foncière du Département - Soutenir les territoires de manière éclairée - Porter les orientations du Département dans la gouvernance du foncier
ALIMENTATION	<p>Orientations du Projet Alimentaire départemental (2022)</p> <p>Affirmation et déclinaison opérationnelle de la priorité stratégique de la restauration collective durable des collégiens, pour atteindre l'horizon 50% bio local et fait maison dans les collèges publics d'ici 2028</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part de produits bio dans l'alimentation des collèges (en valeur) : 16% en 2023
VULNERABILITES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	<p>Projet de délibération de l'Assemblée départementale au 1^{er} semestre 2025.</p>

Les rubriques consacrées à la gouvernance, aux feuilles de route, et aux indicateurs sont développées en pages 3 à 10 de l'annexe jointe.

III. DES PROJETS IDENTIFIES POUR TRANSFORMER L'ACTION DE LA COLLECTIVITE : BILAN 2024 ET ORIENTATIONS 2025

Quarante projets sont identifiés pour engager des transformations concrètes à l'appui des cinq enjeux de transitions (voir la cartographie dans le rapport en page 4 de l'annexe jointe). Cette approche globale, à renforcer dans la durée, permet de développer une démarche déconcentrée et transversale ainsi qu'un suivi opérationnel.

En synthèse et de manière transversale, l'année 2024 a été marquée par une démarche de sensibilisation à grande échelle, ayant touché au total plus de 900 agent.es de tout horizon. La construction de nouveaux moyens de pilotage et d'évaluation se poursuit : lancement de l'expérimentation d'une comptabilité socio-environnementale, construction d'un budget carbone sur trois champs d'action de la collectivité. Tous ces projets se poursuivront, pour un déploiement à plus grande échelle, en 2025. Ils seront portés, en interne, par une nouvelle démarche de communication et d'accompagnement des agent.es intitulée mission transitions et vis-à-vis de nos partenaires, par le renforcement de la politique d'ingénierie.

Concernant le carbone, la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments a été poursuivie et permet d'obtenir des résultats significatifs. L'augmentation de la durée de vie des équipements numériques, du réemploi dans les mobiliers, la mise en place de prestations de transport plus encadrées et économes, illustrent l'évolution d'une commande publique plus incitative, plus exigeante et plus inclusive. La mise en œuvre d'actions relatives aux déplacements domicile - travail et aux déplacements professionnels sera poursuivie, à l'appui d'une flotte de vélo à assistance électrique désormais dimensionnée pour encourager les modifications de pratiques. L'écriture d'un éco-référentiel permettra d'écrire les exigences du Département en matière de projet bâtiminaire.

Concernant l'eau et la biodiversité, le déploiement de nouvelles zones de préemption pour les espaces naturels et les milieux aquatiques a été déterminé en partenariat et en appui des communes qui les accueillent sur leur territoire. A un niveau plus local, une dynamique partenariale autour de l'avenir de la route départementale 201, menacée par le recul du trait de côte sur l'anse du Guesclin, est désormais enclenchée avec la commune de Saint-Coulomb, l'Etat et Saint-Malo Agglomération. L'année 2025 sera consacrée notamment à préparer l'expérimentation de libre-évolution sur la réserve biologique intégrale de Corbière, à la mise en place d'un guide co-construit avec les agent.es pour l'entretien durable des bords de route départementaux et à l'élaboration d'un projet de réduction des consommations d'eau potable sur le patrimoine départemental.

En matière de préservation des sols, la première opération d'aménagement foncier à vocation environnementale, sur le territoire de Landal pour une superficie de 2 254 hectares, est entrée en 2024 dans une phase de définition de projet et de consultation de l'ensemble des propriétaires concernés. Un programme de renaturation des cours d'école, facilitant la mixité filles - garçons et les expériences de nature, est en cours de définition après une première expérimentation au sein du collège Jacques Prévert de Romillé. Les perspectives seront à définir dans une feuille de route présentée à l'Assemblée au premier semestre 2025.

En matière d'alimentation, les collèges Pierre Perrin à Tremblay-Val Couesnon et Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine ont obtenu cette année la certification Ecocert 100 % bio, local et fait maison. Trois nouveaux collèges seront accompagnés à partir de 2025. En parallèle, le Département activera une série de leviers relatifs à l'approvisionnement des achats, au lien avec les producteurs locaux (dans le cadre de la centrale Breizh Achat) et à l'accompagnement des équipes de cuisine, pour mobiliser l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement.

Enfin, le travail d'élaboration d'une feuille de route sur les vulnérabilités sociales et environnementales, démarré en 2024, se poursuivra en 2025 en s'appuyant sur l'ensemble des politiques de solidarité du Département. La prise en compte des enjeux de transition dans le travail social, l'adaptation des missions des agent.es départementaux.ales en cas de crise environnementale, l'accompagnement des établissements sociaux et médico-sociaux, font partie des pistes de travail à explorer.

Ces projets, qui structurent l'action du Département en matière de transition écologique, se croisent et dessinent une démarche transversale qui irrigue aussi ses partenaires (incitation au développement durable dans les établissements d'accueil, l'animation culturelle, les projets artistiques ou la lecture publique) et les usager.ères (dans les collèges par exemple, via des challenges d'économies d'énergie, les activités et les voyages éducatifs).

Le bilan détaillé des 5 enjeux de transformation écologique figure en page 19 à 54 de l'annexe jointe.

IV- PERSPECTIVE 2025

L'action départementale s'inscrit dans un contexte global d'incertitudes et de tensions politiques, économiques et sociales, peu propice à la projection vers d'autres possibles. Afin de parvenir à des avancées concrètes et acceptées, la feuille de route sur les vulnérabilités sociales et environnementales sera à travailler l'année prochaine comme la stratégie pivot d'une transition écologique juste et solidaire. Avec la feuille de route sur le foncier, le Département aura finalisé en 2025 la traduction opérationnelle des cinq enjeux de transition sur lesquels il se positionne.

Décide :

- de prendre connaissance du rapport annuel 2024 sur la situation du Département en matière de développement durable telle qu'exposée ci-dessus et traduite dans le rapport annexé à la présente délibération ;**
- de donner acte au Président de cette présentation dans le cadre de la session des orientations budgétaires.**

Vote :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en préfecture le :

31 janvier 2025

ID: AD20250368

Pour extrait conforme